

**AVIS PUBLIC  
RÉSOLUTION DEVPPCMOI 37-2022  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 37-2022 autorisant un usage secondaire à l'habitation de gîte du passant ou touristique au 375, rue Somers, situé dans la zone résidentielle Ei02R, en dérogation au règlement de zonage 2368-2010

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 5 mai 2022, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 12 mai 2022.



M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe